

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2025/320/CP**

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 26 NOVEMBRE 2025**

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**MANDATU SPECIALE ATTRIBUITU À U SGIÒ ANTOINE-  
MARIE GRAZIANI**

**MANDAT SPÉCIAL ACCORDÉ À M. ANTOINE-MARIE  
GRAZIANI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :      Hors Commission



## **RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

La Collectivité de Corse a, par délibération n° 24/021 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> mars 2025, engagé un projet de commémoration du Tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli ayant vocation première de rappeler et mettre en lumière, notamment auprès des jeunes générations, l'épopée paoliste, l'expérience démocratique d'une île devenue une Nation indépendante, le rayonnement européen et international de son œuvre et la modernité de son héritage.

Aussi, dans le cadre de son mandat, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, membre du Comité européen des Régions, a souhaité organiser dans le cadre de ces commémorations, une conférence sur le thème « la vie et l'héritage de Pasquale Paoli » suivie d'un débat avec les membres du Comité des Régions, le 9 décembre prochain à Bruxelles.

À cet effet, elle sera accompagnée du Professeur Antoine-Marie GRAZIANI, historien, professeur des universités et spécialiste de l'histoire de la Corse qui, par son expertise, interviendra lors de cette conférence.

Conformément aux usages de notre Collectivité, il vous est proposé d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport, à l'hébergement et à la restauration, de cet intervenant extérieur, par ailleurs non rémunéré.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer,